

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU LUNDI 3 JUILLET 2023



Publié le **06 JUIL. 2023**

COMMUNE

DE

CALUIRE & CUIRE

Date de convocation du Conseil Municipal : mardi 27 juin 2023

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 43

N° D2023_088

Président : M. Philippe COCHET

Secrétaire : M. Laurent MICHON

OBJET

AUTORISATION DE MISE
EN VENTE DE VÉHICULES

Etaient présents :

M. COCHET, M. TOLLET, Mme MAINAND, M. THEVENOT, M. COUTURIER, Mme BLACHERE, M. JOUBERT, Mme WEBANCK, M. CIAPPARA, Mme HAMZAOUI, M. MICHON, Mme FRIOLL, Mme GOYER, M. DIALLO, Mme CRESPIY, Mme DEL PINO, M. TAKI, Mme LINARES, Mme COTON, Mme CHANDIA, M. GUERIN, M. PROTHERY, M. MANINI, M. KRIEF, M. JOINT, Mme LE CARPENTIER, M. GILLARD, M. ATTAR BAYROU, M. MATTEUCCI, Mme VERNAY, M. TROTIGNON, M. AURELLE
Mme GUGLIELMI (par proc. à Mme MAINAND), M. BALANCHE (par proc. à M. TOLLET), Mme BRAC DE LA PERRIERE (par proc. à Mme WEBANCK), M. JUENET (par proc. à M. THEVENOT), Mme CORRENT (par proc. à M. CIAPPARA), Mme BILLA (par proc. à M. COUTURIER), Mme HEMAIN (par proc. à Mme LE CARPENTIER), M. FAIVRE (par proc. à M. TROTIGNON), M. DEYGAS (par proc. à Mme BLACHERE), Mme GEHIN (par proc. à M. ATTAR BAYROU)

Etai(en)t absent(s) :

M. HABERLE

PREFECTURE

Accusé de réception

Reçu le ... **06 JUIL. 2023** ...

Identifiant de l'Acte :

069216900340-20230703-D2023_088-DE

Rapport de : Robert THEVENOT

Soucieuse de favoriser le réemploi des matériels et véhicules dont elle n'a plus l'utilité, la Ville de Caluire et Cuire souhaite mettre en vente des véhicules, par le système d'enchères publiques sur le site internet « Agorastore.fr ».

Cette démarche participe du développement durable et de la bonne gestion du patrimoine et des finances de la commune.

L'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et la délibération n°D2020_007 du Conseil Municipal du 23 mai 2020 prévoient que le Maire peut, par délégation du Conseil Municipal, décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros. Toutefois, dans l'hypothèse où la vente aux enchères dépasserait ce montant, la cession doit être autorisée par le Conseil Municipal.

L'ensemble des cessions réalisées au cours de l'année est présenté au Conseil Municipal dans le cadre d'une annexe au Compte Administratif de l'exercice budgétaire concerné.

Le Conseil Municipal décide, après avoir délibéré,

à l'unanimité, par 41 voix pour,

- D'AUTORISER la vente des véhicules suivants dans le cas où le prix de la dernière enchère du véhicule concerné dépasserait le seuil des 4 600 euros

Marque	Modèle	Fonction	Immatriculation	Kilométrage
RENAULT	M180	POIDS LOURD AVEC BRAS DE LEVAGE	1235 VG 69	184 484
FIAT	DUCATO - DIESEL	FOURGON EQUIPE D'UNE CELLULE ISOTHERME	AG 053 QA	68 522
FORD	TRANSIT- DIESEL	FOURGON-CABINE APPROFONDIE	AX 162 PS	71 497
FORD	TRANSIT- DIESEL	FOURGON-CABINE APPROFONDIE	AX 923 PR	85 510
FORD	TRANSIT- DIESEL	FOURGON-CABINE APPROFONDIE	AZ 665 AS	96 267
RENAULT	MASCOTT PL	CHASSIS CABINE- BRAS DE LEVAGE	DP 740 QR	71 470
RENAULT	MAXITY	CHASSIS CABINE- BRAS DE LEVAGE	AW 918 WM	47 995
RENAULT	MASCOTT	CHASSIS CABINE- BRAS DE LEVAGE	860 AGM 69	80 369

- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer les différents actes de vente subséquents;

- DE DIRE que les recettes en résultant seront versées au budget de la commune, fonction 01 - nature 775.

1 conseiller municipal ne participe pas au vote.

POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE
Philippe COCHET



TELETRANSMIS EN PREFECTURE LE
LE PRESENT ACTE EST EXECUTOIRE A CETTE DATE
LE MAIRE
Philippe COCHET

06 JUL. 2023



DELAIS ET VOIES DE RECOURS : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Lyon dans les deux mois suivants son entrée en vigueur.

